



*Direction Générale des Services*

## Conseil municipal du 12 avril 2022 DELIBERATION

Rapporteur : M. LE MAIRE

Secrétaire de séance : Monsieur Sami BOURI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 26  
Nombre de votant-e-s : 31

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Jean-Maurice CABANNES donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRERE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Anne BARBET
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESENY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

### **Etaient absent-e-s :**

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Nathalie PASTOR

## **22 - CONVENTION D'ADHÉSION À LA PRESTATION DE CONSEIL EN ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES DU CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques propose aux collectivités et établissements publics affiliés et adhérents une prestation de Conseil en organisation et ressources humaines dont la finalité est de proposer un accompagnement méthodologique, de conseil et d'aide à la décision dans leurs projets et démarches liés à l'organisation de leurs services et la mise en place de projets en matière de gestion des ressources humaines.

La prestation de Conseil en organisation et ressources humaines proposée par le Centre de Gestion a pour finalité d'accompagner les collectivités de son ressort de manière globale, transversale et individualisée dans leurs démarches d'organisation des services et de développement de leurs ressources humaines, en lien avec leur contexte spécifique et leurs projets.

Elle est basée sur un diagnostic complet de la situation et des séances d'accompagnement permettant à l'autorité territoriale, en lien avec ses services, de maîtriser ses processus et sa gestion RH, et de se projeter à long terme sur une optimisation de son fonctionnement, en s'appuyant sur un travail sur les objectifs, le sens et les processus.

Cet accompagnement peut constituer en un appui ponctuel ou plus durable, à moyen et long terme, dans la mise en œuvre d'une politique ressources humaines, autour d'un projet partagé visant la performance, la professionnalisation et le bien-être au travail. Il peut concerner l'organisation et le fonctionnement de la collectivité dans son ensemble, ou une partie de celle-ci.

Elle pourra en outre être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, sur intervention de son organe délibérant, sous réserve que la décision soit notifiée à l'autre partie avant le 31 décembre de l'année en cours. La décision prendra effet au 31 décembre de l'année.

Afin de pouvoir bénéficier de l'expertise des conseillers du Centre de Gestion dans les domaines précités,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

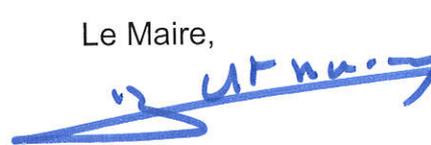
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la prestation de conseil en organisation et ressources humaines du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 avril 2022.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 19/04/2022


Le Maire,


**Bernard UTHURRY**